

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 3 de la licence mention Sciences de la Vie**, au titre de l'année universitaire 2024-2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Aurélie PELLETIER** **Maitresse de Conférences**

Vice-Présidente du jury :

- **M. Thierry Normand** **Maître de Conférences**

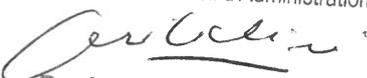
Membres du jury :

- | | |
|-------------------------------|----------------------------|
| - Mme Marie-Yvonne ARDOUREL | Maitresse de Conférences |
| - Mme Mathilde BAUDE | Maitresse de Conférences |
| - M. Sylvain BOURGERIE | Maître de Conférences |
| - M. Éric DUVERGER | Maître de Conférences |
| - Mme Céline MONTECOT-DUBOURG | Maitresse de Conférences |
| - M. Pierre LAFITE | Professeur des Universités |
| - M. Adrien FLAVIGNY | Professeur Agrégé |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 26/11/2024

Éric BLOND
Par délégation du Président
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration

Paule QUILICHINI

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 4 de la licence mention Sciences de la Vie**, au titre de l'année universitaire 2024-2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Aurélie PELLETIER** **Maîtresse de Conférences**

Vice-Président du jury :

- **M. Thierry Normand** **Maître de Conférences**

Membres du jury :

- | | |
|-------------------------------|--------------------------|
| - Mme Valérie ALTEMAYER | Maîtresse de Conférences |
| - Mme Fabienne BRULE-MORABITO | Maîtresse de Conférences |
| - Mme Céline MONTECOT-DUBOURG | Maîtresse de Conférences |
| - M. Éric DUVERGER | Maître de Conférences |
| - M. Sylvain BOURGERIE | Maître de Conférences |
| - M. Aurélien SALLE | Maître de Conférences |
| - M. Adrien FLAVIGNY | Professeur Agrégé |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 26/11/2024

Éric BLOND
Par délégation du Président
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration


Paulo GULICHINI

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques;

DECIDE

Article 1 :

Le jury **d'année de Licence 2 mention Sciences de la Vie**, au titre de l'année universitaire 2024-2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Aurélie PELLETIER** **Maîtresse de Conférences**

Vice-Président du jury :

- **M. Thierry Normand** **Maître de Conférences**

Membres du jury :

- **Mme Fabienne BRULE-MORABITO** **Maîtresse de Conférences**
- **M. Pierre LAFITE** **Maître de Conférences**
- **Mme Céline MONTECOT-DUBOURG** **Maîtresse de Conférences**
- **M. Adrien FLAVIGNY** **Professeur Agrégé**
- **M. Régis FICHOT** **Maître de Conférences**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 26/11/2024

Éric BLOND

Par délégation du Président
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration


Paule QUILICHINI

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 5 de la licence mention Sciences de la Vie**, au titre de l'année universitaire 2024-2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. François HERICOURT** **Maître de Conférences**

Vice-Président du jury :

- **M. Christophe HANO** **Maître de Conférences**

Membres du jury :

- | | |
|-----------------------------|------------------------------------|
| - Mme Lucile MOLLET | Maitresse de Conférences |
| - M. Olivier RICHARD | Maître de Conférences |
| - Mme Géraldine ROUX | Professeure des Universités |
| - M. Adrien FLAVIGNY | Professeur Agrégé |
| - M. Pierre LAFITE | Professeur des Universités |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 26/11/2024

Éric BLOND

Par délégation du Président
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration


Paolo **QUILICHINI**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 6 de la licence mention Sciences de la Vie**, au titre de l'année universitaire 2024-2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Christophe HANO** **Maître de Conférences**

Vice-Président du jury :

- **M. François HERICOURT** **Maître de Conférences**

Membres du jury :

- | | |
|-------------------------------|-----------------------------|
| - Mme Fabienne BRULE-MORABITO | Maitresse de Conférences |
| - Mme Aurélie PELLETIER | Maitresse de Conférences |
| - Mme Géraldine ROUX | Professeure des Universités |
| - M. Aurélien SALLE | Maître de Conférences |
| - M. Adrien FLAVIGNY | Professeur Agrégé |
| - M. Pierre LAFITE | Professeur des Universités |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 26/11/2024

Eric BLOND Par déléguation du Président
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration


Paule QUILICHINI

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury **d'année de Licence 3 mention Sciences de la Vie**, au titre de l'année universitaire 2024-2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. François HERICOURT** **Maître de Conférences**

Vice-Président du jury :

- **M. Christophe HANO** **Maître de Conférences**

Membres du jury :

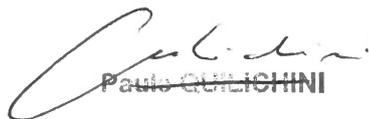
- | | |
|--------------------------------------|-----------------------------------|
| - Mme Fabienne BRULE-MORABITO | Maîtresse de Conférences |
| - Mme Aurélie PELLETIER | Maîtresse de Conférences |
| - M. Régis FICHOT | Maître de Conférences |
| - M. Adrien FLAVIGNY | Professeur Agrégé |
| - M. Pierre LAFITE | Professeur des Universités |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 26/11/2024

Éric BLOND
Par délégation du Président
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration


Paul GUILICHINI

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de diplôme de **Licence mention Sciences de la Vie**, au titre de l'année universitaire 2024-2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Stéphane MORTAUD** **Professeur des Universités**

Vice-Président du jury :

- **M. François HERICOURT** **Maître de Conférences**

Membres du jury :

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| - Mme Catherine MURA | Professeure des Universités |
| - M. Patrick BARIL | Maître de Conférences |
| - Mme Aurélie PELLETIER | Maîtresse de Conférences |
| - M. Christophe HANO | Maître de Conférences |
| - M. Régis FICHOT | Maître de Conférences |
| - Mme Géraldine ROUX | Professeure des Universités |
| - M. Adrien FLAVIGNY | Professeur Agrégé |
| - M. Pierre LAFITE | Professeur des Universités |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement de la **licence mention Sciences de la Vie**, est constitué comme suit :

- Stéphane MORTAUD	Professeur des universités et responsable de la formation
- Valérie ALTEMAYER	Maîtresse de Conférences
- Stéphanie BANKHEAD	Maîtresse de Conférences
- Sylvain BOURGERIE	Maître de Conférences
- Fabienne BRULE	Maîtresse de Conférences
- Arnaud MENUET	Maître de Conférences
- Adrien FLAVIGNY	Professeur Agrégé
- Aurélie PELLETIER	Maîtresse de Conférences
- Pierre LAFITE	Professeur des Universités
- Lucile MOLLET	Maîtresse de Conférences
- Thierry NORMAND	Maître de Conférences
- Géraldine ROUX	Professeur des Universités
- Elise VINAUGER	Enseignante
- François HERICOURT	Maître de Conférences
- Milène CARME	Formation continue
- Hervé PERREAU	Direction des relations internationales
-	
- Mélanie LARCHER	BIATS
- Romain GORISSE	Enseignant exerçant en lycée
- Marie-Laure huguet	Enseignante exerçant en lycée
- Ludovic LANDEMARRE	Dirigeant d'entreprise
-	
- Chayma BOUGUERRA	Etudiante L1 SVC
- Marcelline GOMA	Etudiante L1 SVC
- David Moisa	Etudiant L1 LAS Sv
- Lucas Lesage	Etudiant L2 SVT
- Mathis Belletoise	Etudiant L2 BOPE
- Lucile Baux-Papillon	Etudiante L2 BOPE
- Victoria Aloy	Etudiante L2 BOPE
- Dorian Guigneau	Etudiant L2 BBS
- Mathis Vaills-Magneron	Etudiant L2 SDV-Santé
- Nathan Bigot	Etudiant L3 BOPE
- Lauryn Gabas	Etudiante L3 BBS-PN
- Mehdi Marzak	Etudiant L3 BBS-PN

Fait à Orléans, le 26/11/2024

Éric BLOND

Par délégué du Président
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration


Pauline GUILICHINI